

RECYCLAGE SSIAP 1 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET D'ASSISTANCE À PERSONNES

PROGRAMME

ANNEXE II à l'arrêté du 2 mai 2005 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur.

A- OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES

« La surveillance des établissements doit être assurée pendant la présence du public. De plus en fonction de son type et de sa catégorie, le personnel attaché à la sécurité dans l'établissement doit être titulaire de la qualification attaché à son emploi. »
(Art. MS 45, MS 46 et 48 du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public.) et (**Arrêté du 02 mai 2008 modifié le 22 décembre 2008**)

B- RECYCLAGE SSIAP 1

Réglementation

- Principes fondamentaux de la sécurité incendie dans les ERP et les IGH
- Accessibilité et mise en service des moyens de secours
- Evolution de la réglementation
- Application aux différents types d'établissement
- Implantation-dessertes et voiries-isolement
- Matériaux de construction
- Cloisonnement. Aménagements
- Dégagements / désenfumage
- Eclairage normal et de sécurité
- Installations techniques
- Moyens de secours alarme
- Gestion d'une alarme
- Alerte des secours
- Gestion d'une évacuation
- Réception et guidage des secours

Pratique

- Méthode d'extinction d'un début d'incendie
- Exercices d'extinction de feux réels de différentes classes au moyen d'extincteurs adaptés

Réf. ESE126

Public

Personnel attaché à la sécurité d'un établissement

Pré-requis

Etre titulaire diplôme SSIAP correspondant

Etre à jour de son secourisme

Ne pas avoir dépassé la date anniversaire des 3 ans depuis la dernière formation

Résultats attendus

Mise à jour des connaissances et pratiques du titulaire d'un diplôme SSIAP 1

Objectifs pédagogiques

S'assurer du maintien des connaissances et du suivi de l'évolution de la réglementation

Méthodes pédagogiques

Enseignement théorique et technique visant les opérations pratiques de prévention, d'intervention et de manipulations des moyens de secours

Durée

2 jours soit 14 heures

Nature de la sanction

Etat de présence à l'ensemble des séquences programmées au recyclage
Dans le cas de défaillance notoire le centre de formation pourra proposer une remise à niveau

Une appréciation sur les actions de l'agent pendant les séquences pratiques devra être transmise à l'employeur

Calendrier 2019

NOTRE DAME DE SANILHAC :

- 17 & 18 juin

Tarif

250 € HT

Contacts

AGEN – 05.53.48.48.50

MARMANDE – 05.53.84.82.82

NOTRE DAME DE SANILHAC –
05.47.46.81.00